Groupe SeLoger.com\_



## ORDRE D'INSERTION

Aux conditions particulières décrites ci-après, le client ci-dessous souscrit un contrat d'insertion d'annonces dans le journal Le Monde avec la société PRESSIMMO ON LINE. Le présent contrat porte sur la diffusion d'annonces. Pour être valide, l'ordre d'insertion doit être accompagné du bon de publication.

LINE. Le present contrat por	te sur la diffusion d'annon	ces. Pour etre valide, l'ordre	d'insertion doit etre accomp	agne du bon de publication	on.
Client					
Code agence :					
Raison sociale :					
Adresse:					
Code Postal :					
Tel :					
E-mail :					
Responsable signat					
N°carte professionn					
N°SIRET :					
Votre Commane Vous pouvez acheter l Cocher le modèle et le	a publication de vos		le 5,10,15 ou 20. Seloi	n la grille tarifaire su	ivante :
Quantité	Modèle A	Modèle B	Modèle C	Modèle D	
5 annonces	233 €	233 €	304 €	447 €	(soit une économie de 5%)
10 annonces	441 €	441 €	576 €	846 €	(soit une économie de 10%
15 annonces	625 €	625 €	816 €	1 199 €	(soit une économie de 15%
20 annonces	784 €	784 €	1 024 €	1 504 €	(soit une économie de 20%)
Limite de validité de vo	os annonces : 3 moi	•	l l		
d'insertion.  Article 4 - Obligations du Pren- itulaire de l'intégralité des droits nombre de représentations et de de l'exécution de la campagne. Lo objet du contrat, dans tous ses do quelque forme et sur quelque suy	eur - Garanties Le Preneur s de propriété intellectuelle et i reproductions et garantit le Ré e.e Preneur autorise le Régiss ocuments promotionnels diffus port que ce soit. A cet effet, l	c'engage à soumettre les publici ndustrielle permettant la diffusior gisseur contre toute réclamation eur pour les besoins de sa prop és en France ou à l'étranger, sou e Preneur garantit qu'il est titulai	tés à l'agrément du Régisseur da n des publicités, ainsi que des dr à cet égard et de toute condamr re communication à utiliser et/ou s re de l'intégralité des droits de pr	ans les délais stipulés dans le roits relevant de la personnalit nation qui serait prononcée co n à reproduire, en totalité ou p ropriété intellectuelle et indust	sus, pour la durée prévue par l'ordre es tarifs. Le Preneur garantit qu'il est té et ce, sans limitation de durée, en ntre lui au titre de la mise en place et sour partie, la campagne publicitaire, rielle permettant ces utilisations ainsi ons et de reproductions. Le Preneur
					au respect de la législation et de la
Article 5 - Fourniture de maté caractéristiques des éléments tec d'un élément technique impropre concerne le prix que la période de conserver. Article 6 - Tarifs - Facturation -	hniques prévus par les spécifi à la parution de la publicité ou e diffusion. En aucun cas, le F Règlements	cations techniques figurant dans u en nombre insuffisant ne sont p tégisseur n'est tenu de restituer l	les tarifs. Le défaut, le retard et l pas opposables au Régisseur et r les éléments techniques remis pa	l'erreur de livraison des éléme ne pourront entraîner aucune ar le Preneur, même en cas d'	uant au nombre, à la nature et aux nts techniques ainsi que la fourniture modification du contrat tant en ce qui annulation de la campagne, ni de les ons fournies font l'objet d'une facture
émise au nom du Preneur .Le rè PRESSIMMO ON LINE qui serai montant du  ou des prestations an	glement de ladite facture s'el t déjà en règlement par prélè térieures dans les mêmes dél	fectuera par cheque ou viremen evement automatique, le Client a ais de règlement.	nt à 30 jours date de facture. Da autorise expressément PRESSIM	ns le cas où le Client aurait on MO ON LINE à cumuler le r	une prestation antérieure fournie par èglement du présent contrat avec le r la base d'un taux égal à une fois et
demi le taux d'intérêt légal appliq recouvrement des sommes dues ON LINE sera en droit de procéde	ué aux sommes restant dues et/ou suspendre la fourniture er à la résiliation du contrat de	à compter de la date d'exigibilité du service au client sans autre p service, sans formalités, ce qui e	<ul> <li>A défaut de règlement PRESSI réavis. Si aucun règlement n'est emportera la privation d'accès au</li> </ul>	IMMO ON LINE pourra adress intervenu dans les 15 jours ap serveur.	ser au client une mise demeure pour orès mise en demeure, PRESSIMMO
qui serait contraire à la bonne ter titre. Dans ce cas, le Preneur pe aucun cas, la responsabilité du S au Régisseur, celui-ci se réserve Article 10 - Transfert du contr l'ordre d'insertion. En aucun cas, par son successeur tous les ordre	it de refus Le Régisseur peut juue, la bonne présentation ou ut demander la résiliation du upport ne pourra être recherch la faculté de résilier le contrat, at Le contrat est rigoureusem le Preneur ne peut céder le b es d'insertion en cours au mon	i, à tout moment, refuser de diffu la ligne de conduite du Support, contrat pour la part de la publici née par le Preneur au titre du cor sans indemnité, pour la part de lent personnel au Preneur qui n énéfice du contrat, sauf accord ; nent de la cession, le Preneur res	ser ou interrompre toute diffusion et ce, sans avoir à en justifier et ité non exécutée. Toute publicité htrat. En cas de cessation, pour q la publicité qui ne pourra être exé e peut l'utiliser que pour sa soci préalable et exprès du Régisseu stant garant vis à vis du Régisseu.	d'une publicité contraire aux sans que le Preneur ne puiss contraire à l'ordre public et a uelque cause que ce soit, d'ur couté, ce que le Preneur reccété, sa marque, ses produits . En cas de cession autorisée ur de la bonne exécution et du	lois et réglementations en vigueur ou e prétendre à aucune indemnité à ce aux bonnes mœurs est prohibée. En ne ou plusieurs concessions confiées onnaît et accepte expressément. ou services tels que désignés dans a, le Preneur s'oblige à faire exécuter
Fait à :		Le:		nature et cachet ( sentant légal ou persor	
A retourner par Fax au 01.53.38.29.55			Портес	Somain logal ou poisoi	and damont habilitooj